



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

PM

Préavis n° 40
18 novembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la 2ème série de compléments au budget 2004

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 47 du règlement de la Municipalité du 7 mars 1985, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

CHARGES

Budget 2004 Créd. Compl.

1. ADMINISTRATION GENERALE

101.3175	<u>Crédits compétence Municipalité</u>	64'800	
	Prise en charge partielle du loyer de Dentsply		
	- Finance Service		
	(décision municipale du 15.07.04)		25'000
	Comptoir de Payerne - Frais de participation		
	en qualité d'hôte d'honneur		
	(décision municipale du 30.09.2004)		9'600
	Soutien à l'Association de défense de l'appel-		
	lation « Champagne »		
	(décision municipale du 11 novembre 2004)		5'000
110.3111	<u>Achats machines et mobilier</u>	1'000	
	Achats de mobilier et matériel de bureau		
	divers non prévisibles		
	(décision municipale du 18.11.2004)		3'300
160.3658	<u>Subvention OTTY</u>	231'000	
	Augmentation de la subvention communale à		
	Fr. 12.- par habitant		
	(décision CC du 02.09.2004)		52'000

3. URBANISME ET BATIMENTS

354.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u> Salle des expositions Hôtel de Ville, remplace- ment de la centrale d'alarme (décision municipale du 01.07.2004)	360'000	5'000
355.3141.01	<u>Entretien-rénovations</u> Pavillon scolaire Roger-de-Guimps, remplace- ment de stores suite à des dégradations (décision municipale du 19.08.2004)	355'000	5'850
	Bâtiments scolaires, interventions urgentes et réfections suite à des dégradations (décision municipale du 18.11.2004)		43'000

5. ECOLES ET CULTURE

150.3111	<u>Achats machines et mobilier</u> Mise en place d'un système de ventes de billets de théâtre par Internet (décision municipale du 29.04.2004)	1'000	1'900
150.3183	<u>Billetterie et frais d'encaissements</u> Mise en place d'un système de ventes de billets de théâtre par Internet (décision municipale du 29.04.2004)	25'000	8'000
151.3113	<u>Achats d'équipements</u> Installation de la billetterie électronique (décision municipale du 29.04.2004)	7'000	5'000
151.3170	<u>Réceptions et hébergements</u> Déficit du 25 ^{ème} anniversaire de l'Echandole (décision municipale du 18.11.2004)	18'000	30'500

6. POLICE ET SPORTS

170.3011	<u>Traitements</u> Augmentation du temps de travail du collaborateur de 25 % à 50 % (décision municipale du 12.04.2004)	21'600	20'000
----------	--	--------	--------

170.3901	<u>Charges sociales</u> Augmentation du temps de travail du collaborateur de 25 % à 50 % (décision municipale du 12.04.2004)	6'200	6'000
436.3143	<u>Entretien signalisation routière</u> Divers entretiens imprévus de la signalisation lumineuse (décision municipale du 30.09.2004)	160'000	37'000
	Signalisation giratoire Graveline – Valentin (décision municipale du 07.10.2004)		20'000
601.3011	<u>Traitements</u> Renfort pour la police administrative (décision municipale du 15.04.2004)	578'000	59'700
601.3901	<u>Charges sociales</u> Renfort pour la police administrative (décision municipale du 15.04.2004)	166'900	17'900
607.3156	<u>Entretien liaisons radio</u> Mise en conformité du réseau radio (décision municipale du 08.07.2004)	8'000	25'000
614.3115	<u>Achats de véhicules</u> Remplacement d'un véhicule de service tombé en panne (décision municipale du 23.09.2004)	73'100	28'350
615.3012	<u>Salaires du personnel occasionnel</u> Surveillance « vélo » dans les collèges (décision municipale du 13.11.2003)	25'000	15'000
615.3901	<u>Charges sociales</u> Surveillance « vélo » dans les collèges (décision municipale du 13.11.2003)	34'000	1'500

7. AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

702.3012	<u>Salaires personnel occasionnel</u> Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)	0	8'400
----------	---	---	-------

702.3111	<u>Achat mobilier et matériel</u> Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)	0	8'000
702.3131	<u>Achats de repas, marchandises</u> Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)	0	17'600
702.3901	<u>Charges sociales</u> Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)	0	840
702.3902	<u>Prestations internes</u> Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)	0	4'000
751.3011	<u>Traitements</u> Augmentation de 20 % du taux d'activité du conseiller en insertion (50 % à 70 % (décision municipale du 12.02.2004)	43'000	15'700
751.3901	<u>Charges sociales</u> Augmentation de 20 % du taux d'activité du conseiller en insertion (de 50 % à 70 %) (décision municipale du 12.02.2004)	14'300	4'700

8. SERVICE DES ENERGIES

812.3189	<u>Autres prestations de tiers</u> Télégestion Eau, remplacement Hardware du Microscada ABB (décision municipale du 28.10.2004)	150'000	30'500
832.3189	<u>Autres prestations de tiers</u> Télégestion Electricité, remplacement Hard- ware du MicroScada ABB (décision municipale du 28.10.2004)	0	18'500

Total des charges	532'840
--------------------------	----------------

REVENUS

7. AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE

700.4902	<u>Prestations facturées</u>	16'500	
	Salaires et frais administratifs pour cantine scolaire (décision municipale du 29.04.2004)		4'000
702.4659	<u>Contributions parentales</u>	0	
	Ouverture d'une structure communale d'accueil à midi pour les élèves (décision municipale du 29.04.2004)		17'400
Total des revenus			21'400

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2004 représentant au total une augmentation de charges de fr. 532'840.- et une augmentation des revenus de fr. 21'400.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2004	1'715'710
+ augmentation des charges 1 ^{ère} série	492'800
- augmentation des revenus 1 ^{ère} série	-63'700

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
1. Administration générale	94'900	
3. Bâtiments et urbanisme	53'850	
5. Ecoles et culture	45'400	
6. Police et sports	230'450	
7. Affaires sociales et Jeunesse	59'240	21'400
8. Service des Energies	<u>49'000</u>	
Charges supplémentaires	532'840	532'840
Revenus supplémentaires		21'400 <u>-21'400</u>

Déficit selon budget et crédits complémentaires 2'656'250

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : M. R. Jaquier